

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 4343

présenté par  
M. Germain

-----

**ARTICLE 8**

Après la première occurrence du mot :

« mots : »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 14 :

« « ou une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement » sont supprimés. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer la possibilité de déroger au régime des coupures par accord d'entreprise ou d'établissement.